

Séance extraordinaire du 18 octobre 2012



2012-10
231

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 18 octobre 2012, à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy

Siège # 2 M. Richard Morin

Siège # 3 M. Michel Roy

Siège # 4 M. Paul Joly

Siège # 5 M. Rosaire Coulombe

Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis téléphonique de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum, Mme la mairesse déclare la session ouverte .

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

2012-10
232

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

Adoptée unanimement.

2012-10
233

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - Constatation de la validité de l'avis de convocation
- 2 - Renonciation à l'avis de convocation
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Sujets à discuter
 - 4.1 - Modification au règlement 447-2012
 - 4.2 - Prolongement des bordures de rue, 11e Avenue
 - 4.3 - Engagemnt d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements de loisirs
- 5 - Varia
- 6 - Période de questions
- 7 - Clôture et levée de la session

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adoptée unanimement

04 - SUJETS À DISCUTER

4 - SUJETS À DISCUTER :

2012-10
234

04.01 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 447-2012

4.1 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 447-2012:

Attendu l'adoption par le conseil de la municipalité La Guadeloupe du règlement d'emprunt no 447-2012 lors de la séance régulière du 10 septembre 2012;

Attendu l'approbation de ce règlement par les personnes habiles à voter le 20 septembre 2012;

Attendu la demande de modification du règlement 447-2012, par résolution du conseil, formulée par la direction des services juridiques du MAMROT;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- de modifier l'article 3c, du règlement 447-2012, en retirant de ce paragraphe l'expression "**pour l'exercice financier 2013**".

Adoptée unanimement.

2012-10
235

04.02 - PROLONGEMENT DES BORDURES, 11E AVENUE

4.2 - PROLONGEMENT DES BORDURES DE RUE, 11E AVENUE

Attendu les travaux décrétés par le règlement d'emprunt # 444-2012;

Attendu que le devis de travaux ne prévoit pas de bordures de rue sur une certaine section de la 11e Avenue;

Attendu qu'il apparait opportun au conseil de cette municipalité de prolonger les bordures de rue afin de mieux conduire les eaux de ruissellement;

Attendu l'évaluation sommaire du coût des travaux présentée par le directeur des travaux publics;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser le prolongement des bordures de rue sur la 11e Avenue:

- de l'intersection de la 11e Avenue avec la 11e rue Ouest, coté Nord, sur une distance approximative de 120 mètres, jusqu'à l'intersection de la 15e rue Ouest;
- de l'intersection de la 11e Avenue avec la 11e rue Ouest, coté sud, sur une distance approximative de 70 mètres;
- d'autoriser à cet effet un déboursé approximatif de 30,000\$ à prendre sur le règlement d'emprunt 444-2012;
- d'autoriser le directeur des travaux publics à réaliser ces travaux en régie et/ou en sous-traitance au moment où les bordures de rue de la 15e rue Ouest seront installées.

Adoptée unanimement.

2012-10
236

04.03 - ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET ÉQUIPEMENT DE LOISIRS

4.3 - ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS

Attendu que les municipalités de La Guadeloupe et de St-Évariste-de-Forsyth, parties prenantes du protocole d'entente en matière de gestion commune des services de loisirs, ont convenu de procéder à l'affichage d'un poste de "*préposé à l'entretien des immeubles et équipements de loisirs*";

Attendu que la municipalité gestionnaire du protocole a procédé:

- à l'affichage interne de ce poste mais qu'aucune candidature n'a été déposée;
- à l'affichage externe de ce poste pour lequel trois candidatures ont été reçues à l'intérieur des délais et selon la forme prescrite;

Attendu qu'un comité de sélection, composé de la directrice des loisirs et d'un représentant de chacune des municipalités, après avoir procédé à l'étude des curriculum vitae et à la rencontre de deux candidats, remet ses recommandations à chacun des conseils municipaux concernés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser la municipalité gestionnaire du protocole d'entente en matière de gestion commune des services de loisirs:

- À procéder à l'engagement de M. Marco Lessard au poste de préposé à l'entretien des immeubles et équipements de loisirs;
- Caractéristiques du poste:
 - Permanent;
 - 40 h/semaine;
 - Horaire brisé et disponibilité 7 jours sans prime supplémentaire;
 - Temps supplémentaire, au delà de 40 h, inscrit dans une banque de temps et repris à temps simple;
 - Période de probation de trois (3) mois
 - Paiement immédiat de la cotisation syndicale;
 - Rapport de probation à être déposé, par le supérieur immédiat, aux conseils pour confirmer, par résolution, la permanence de l'employé;
 - Salaire de base : 19.00\$/h
 - Montant forfaitaire de 15\$/mois pour utilisation de cellulaire
- Date d'entrée en fonction: lundi 5 novembre 2012
- Intégration du poste à la convention collective
 - Dépôt de la description détaillée de tâches et de l'affichage du poste au syndicat (octobre 2012);
 - Demande de rencontre avec le représentant syndical de la FTQ (novembre 2012);
 - Négociation d'intégration (échelle de salaire, description définitive, confirmation des conditions particulières (mars 2013));
 - Projet d'intégration à présenter pour adoption aux conseils (juin 2013);

- Intégration à la convention (septembre 2013);
- Répartition des coûts:
 - selon résolution # 2012-08-167 et protocole d'entente avec la municipalité de St-Évariste;

Adoptée unanimement

05 - VARIA

5 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6- PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

**2012-10
237**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h20

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.